

Rôle et fonctions des aides maternelles au sein des classes de l'école maternelle

Ces personnels :

- contribuent à la qualité de l'accueil des enfants par leur présence active auprès de ceux-ci et des maîtres ;
- les assistent dans les tâches de la vie quotidienne ;
- participent, comme membres de l'équipe éducative, à la mise en œuvre des décisions de cette équipe ;
- contribuent à l'encadrement des sorties éducatives, et éventuellement des classes de découverte.
- Eventuellement encadrent les enfants pendant le temps de restauration scolaire et les transports quotidiens.

Ils sont soumis à certaines obligations :

- rester discrets dans leurs rapports avec les enfants et les familles ;
- ne pas se substituer au personnel enseignant, notamment concernant les activités pédagogiques, les entretiens avec les familles, la responsabilité de la classe.

Le rôle des aides maternelles est primordial, et doit participer pleinement à la cohérence éducative des actions menées dans l'école.

Les observations des aides maternelles sont prises en compte pour tout ce qui concerne :

- leurs emplois du temps, les occupations qui leur sont confiées ;
- leur poste de travail, l'occupation des locaux scolaires, l'efficacité de leur service auprès des enfants ;
- leur expérience professionnelle ou personnelle, leur formation (en interne pour l'OSUI) ;
- l'adaptation du règlement à la vie de l'école dans son contexte spécifique ;
- les règles d'hygiène et de sécurité à respecter : hygiène des locaux, hygiène de vie, soins en cas de blessure légère, tenue de la pharmacie, rangement des produits d'entretien et des produits dangereux.

Leur présence importante auprès des enfants, les relations affectives développées avec ceux-ci amènent naturellement les aides maternelles à coopérer avec l'équipe enseignante pour apprendre aux enfants à vivre ensemble, à devenir autonomes et responsables.

Leur attitude doit être en adéquation avec celle de l'enseignant responsable de la classe :

- aider l'enfant sans se substituer à lui ;
- laisser le temps des essais, des erreurs, encourager, valoriser les progrès ;
- encourager la communication verbale, notamment le langage en situation et d'évocation ;
- demander aux enfants d'assumer les conséquences de leurs actes en leur en donnant les moyens matériels (ramasser des vêtements, éponger de l'eau renversée...)
- informer les enseignants d'observations faites concernant les enfants ;

Cette collaboration est plus étroite lors de l'élaboration de projets : fête d'école, carnaval, goûter collectif, spectacle..., lors d'ateliers spécifiques : jardinage, cuisine...ou d'évènements précis : visite médicale, animation bucco-dentaire...

Au sein de l'école, ces principes se traduisent par un emploi du temps alternant des temps de présence en classe et une permanence dans la salle des aides maternelles, proche des sanitaires enfants.

Plus techniquement, voici la liste des différentes tâches à effectuer par les aides maternelles :

tâche	fréquence	lieu	en présence des enfants
entretien des salles : dépoussiérage, rangement, vérification du mobilier	quotidien	classes	non
préparation du petit matériel : crayons, feutres, peintures, feuilles à disposition, pots de colle	quotidien	classes	non
entretien du petit matériel : taille, renouvellement, nettoyage des pinceaux et contenants...	quotidien	classes	non
préparation matérielle des ateliers d'art plastique : découpage, préparation des couleurs....	quotidien	salle aides maternelles	non
réalisation de jeux éducatifs : lotos, dominos...	fréquent	salle aides maternelles	non
préparation de matériel éducatif : étiquettes à plastifier, livres à couvrir...	fréquent	salle aides maternelles	non
mise en valeur des travaux des enfants : montage d'objets, encollage...	quotidien	salle aides maternelles	non
surveillance de l'hygiène de vie : aide aux sanitaires, à l'habillage	quotidien	sanitaires	oui
soins en cas de malaise ou petite blessure	quotidien	salle d'accueil	oui
vigilance concernant les locaux (hygiène et sécurité)	permanent	sanitaires	-
entretien des sanitaires	quotidien	sanitaires	non
rangement de la salle de motricité	hebdomadaire	salle motricité	non
entretien du matériel de sport	hebdomadaire	salle motricité	non
ateliers : cuisine, jardinage, peinture...	quotidien	classes	oui
vérification des livraisons	fréquent	salle aides maternelles	non
rangement des classes	périodique	classes	non
nettoyage du matériel éducatif	périodique	-	non
préparation de la collation	quotidien	salle aides maternelles/ classes	non
aide au service de la collation	quotidien	classes	oui
nettoyage après la collation (tables, ustensiles, vaisselle)	quotidien	classes	non

CONDITIONS MINIMALES DE DIPLOMES : (suite à la revalorisation de la grille)

Diplômes français: CAP Petite Enfance ou BEP (sanitaire et social de préférence)

Diplômes marocains : Educatrice de jeunes enfants ou baccalauréat marocain.

Horaires et statut

40 heures hebdomadaires / catégorie B1

Durée du contrat :

Contrat de droit local à durée indéterminée

Avantages Recrutés locaux Français (RLF) – CDI :

- Couverture sociale (nationalité française) : CFE obligatoire (maladie, maternité, accident de travail) + MGEN mutuelle complémentaire facultative et personnelle à la charge du salarié ;
- Possibilité de cotiser à la CFE Vieillesse
- Conservation des annuités cumulées au Maroc pour en bénéficier dans le calcul de la retraite française
- Fiscalité : dans le cadre de la convention fiscale franco-marocaine, les impôts sont à payer en France.
- Gratuité (Scolarité des enfants) après une année d'ancienneté
- Prime annuelle 13ème mois versée au mois de décembre

Avantages Recrutés locaux marocains enseignant (RLM) – CDI :

- Bénéficier des années d'anciennetés dans un poste similaire
- Gratuité (Scolarité des enfants) après une année d'ancienneté sous réserve de réussir aux tests d'admission.
- Prime annuelle 13ème mois versée au mois de décembre
- Possibilité de cotiser à la fois à la CIMR et Axa Futuris complémentaire pour l'épargne retraite

Liste des pièces à fournir :

Lettre de motivation, curriculum vitae, photocopie de la carte d'identité, photocopie des diplômes et attestation de concours, toutes pièces susceptibles de préciser le parcours professionnel

Le dossier complet est à adresser au lycée français, par messagerie électronique uniquement aux adresses ci-dessous avant le jeudi 31/08/2023 dernier délai :

direction.agadir.lfa@mlfmonde.org

patrick.jemiere@mlfmonde.org